



Fiche de données de sécurité

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification du produit : Huile pour outils pneumatiques AMOIL 15
Domaine d'application : Lubrifiant industriel
Numéro du produit : 1260
Fournisseur : Sollebrunns Oljeservice AB
Toppvågen 4
466 31 SOLLEBRUNN
SUÈDE
Tel : +46 322-832 00
Fax : +46 322-836 30
Personne à contacter : Lasse Nilsson
E-mail lasse@sollebrunn.com
Page d'accueil www.sollebrunn.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence : GIC :+ 46 8 33 12 31, SOS 112

2. PROPRIÉTÉS DANGEREUSES

Description du danger Le produit n'est pas classé comme dangereux pour la santé mais doit être manipulé selon les pratiques de bonne hygiène industrielle stipulées par les autorités

3. CLASSIFICATION DES COMPOSANTS/SUBSTANCES

Composant	N° EC	N° CAS	Poids- %	Symbole/Phrases R
Huile minérale blanche (pétrole)	232-455-8	8042-47-5	100	

Clé des symboles T+ = Hautement toxique, T = Toxique, C = Corrosif, Xn = Dangereux pour la santé, Xi = Irritant, V = Modérément dangereux pour la santé, IK = Pas d'obligation d'étiquetage, E = Explosif, O = Oxydant, F+ = Extrêmement inflammable, F = Très inflammable, N = Inflammable. Les significations des phrases R sont stipulées au Point 16.

4. PREMIERS SECOURS

Autres informations Ne donnez jamais d'eau à boire à une personne inconsciente, ni à une personne souffrant de crampes.

Inhalation Si des irritations, des maux de têtes, des nausées ou des vertiges apparaissent, sortez à l'air frais. Appelez un médecin si l'inhalation s'aggrave ou si le symptôme persiste.

Contact avec la peau Lavez votre peau avec beaucoup de savon et à grande eau. Consultez un médecin si l'irritation de la peau persiste.

Contact avec les yeux Rincez immédiatement à grande eau ou avec du sérum pour les yeux. De préférence avec de l'eau tiède et un jet d'eau très doux. Gardez les yeux grands ouverts. Consultez un médecin si le symptôme persiste.

Ingestion Ne vous faites pas vomir. Si plus de quelques « gorgées » ont été avalées, buvez deux verres d'eau. Appelez un médecin.

Informations pour le médecin Le traitement doit être symptomatique et tendre à atténuer toute douleur.

**5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

Agents d'extinction appropriés	Peut être éteint avec un brouillard d'eau, de la poudre ou de la mousse de dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	N'UTILISEZ PAS DE JET D'EAU.
Risque liés à l'incendie/explosion	La combustion génère des gaz irritants. En cas d'incendie, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et une fumée noire sont générés.
Équipement de sécurité des pompiers	Des vêtements résistants au feu et un équipement respiratoire sont recommandés lors d'incendies dans des zones restreintes et mal ventilées.
Autres informations	Tout conteneur à proximité immédiate d'un incendie doit immédiatement être enlevé ou rafraîchi avec de l'eau. Si une fuite ou un liquide déversé ne s'est pas enflammé, utilisez le brouillard d'eau pour disperser les gaz et assurer la protection des personnes qui essaient de circonscrire la fuite. En cas d'incendie - toujours appeler les pompiers. Les incendies pouvant être combattus avec des extincteurs manuels doivent normalement être éteints par une personne entraînée à combattre les risques d'incendie de liquides inflammables. Les incendies plus importants doivent toujours être combattus par des personnes qui y ont été entraînés.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE LIQUIDE DÉVERSÉ/DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures de précaution individuelle	Sachez que vous risquez de glisser sur le sol et autres surfaces.
Mesures de précaution pour l'environnement	Évitez toute dispersion dans les égouts et canalisations.
Méthodes de nettoyage	Ramassez et déposez dans une déchetterie appropriée conformément aux normes et règlements en vigueur. Mélangez à un matériau inerte absorbant (par ex. du sable, de la terre siliceuse, de la sciure ou tout autre matériau comparable). Contactez les services d'urgences en cas de dispersions importantes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Évitez tout contact prolongé et répété avec la peau ainsi que l'inhalation de gaz ou de brouillard.
Stockage	Gardez les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Stockez-les à température ambiante. Stockez-les à l'abri de toute substance oxydante, de la chaleur et des flammes.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Valeurs limite d'hygiène**

Composant	N° CAS.	Catégorie de valeur limite	Valeur limite
Brouillard d'huile, y compris la fumée d'huile		8 heures	1mg/m ³

Équipement de protection individuelle

Mesures préventives	Observez une bonne hygiène professionnelle. Évitez d'inhaler du brouillard d'huile. Évitez tout contact avec la peau.
Équipement de protection respiratoire	Normalement, aucun équipement individuel n'est nécessaire. Utilisez un équipement de protection respiratoire uniquement si un aérosol ou un brouillard se forme. Des appareils respiratoires à adduction d'air doivent être utilisés en cas d'enlèvement de dispersions importantes ou d'entrée dans des cuves, des navires ou toutes autres zones restreintes.
Protection de la peau	Utilisez des gants en caoutchouc nitrile ou en PVC.
Protection des	S'il y a un risque de contact direct avec le produit ou un risque d'éclaboussures, utilisez un



Huile pour outils pneumatiques AMOIL 15

Émis : 2004-07-12

Adapté : 2009-02-13

yeux masque facial ou des lunettes de sécurité qui protègent contre la projection de produits chimiques.
Vêtements de protection Otez et lavez tout vêtement contaminé avant réutilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Couleur : Incolore
Forme/consistance : Liquide
Odeur : Sans odeur
Densité : 860 kg/m³ (15°C)
Pression gazeuse <0.01h Pa (20°C)
Viscosité 16 cSt/40°C
Point d'éclair >166 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter Réagit violemment aux oxydants forts tels que l'hypochlorite de calcium, les acides forts et le peroxyde d'hydrogène.
Produits de décomposition dangereux Une combustion incomplète peut produire des gaz nocifs tels que le monoxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques LD50 Oral (RAT) > 5,000 mg/kg
LD50 Dermique (lapin) >2,000 mg/kg

Inhalation Les gaz ou brouillard excédant la concentration autorisée ou en concentration inhabituellement haute due au chauffage de la substance ou à l'exposition dans des lieux mal ventilés ou des zones restreintes peuvent engendrer des irritations du nez et de la gorge, des maux de tête, des vertiges, des nausées ou des engourdissements.

Ingestion Ne cause normalement aucun traumatisme en cas d'ingestion de petites doses, mais de plus grandes quantités peuvent entraîner des vertiges, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Contact avec la peau Un contact bref ne cause aucune irritation. Un contact prolongé, comme par ex. à travers des vêtements ayant trempés dans le produit, peut dessécher la peau et causer des irritations qui se manifestent par des rougeurs localisées entraînant une certaine gêne. Un contact répété avec la peau peut provoquer des irritations ou eczéma permanents.

Contact avec les yeux Peut provoquer une légère irritation, ressentie comme une gêne temporaire.

12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

Écotoxicité Toxicité pour le poisson, les daphnés et les algues LC50>1,000 mg/l. Des études de toxicité chronique montrent que le composant de l'huile de base ne constitue pas un risque d'effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mobilité L'émission de produit peut polluer le sol et la nappe phréatique.

Bioaccumulation Aucun log Pow d'huile de base >3. Nous ne pouvons donc exclure le fait que le produit soit bio accumulé.

Biodégradabilité Le produit ne remplit pas les critères de biodégradabilité facile.

Autres informations En cas d'écoulement, le produit peut former un film à la surface de l'eau. Ce film peut nuire physiquement aux organismes aquatiques et réduire l'oxygénation.

13. GESTION DE L'ÉLIMINATION

Gestion de l'élimination

Les déchets du produit ne doivent contaminer ni le sol ni l'eau et ne doivent pas être rejetés dans le milieu naturel. Les résidus d'huile, les écoulements, etc. sont classés comme des déchets dangereux. Les types d'huile usées sont divisés entre les huiles usées régénérables, c'est-à-dire pouvant être brûlées, et les huiles usées devant être éliminées. Pour obtenir une bonne récupération



Huile pour outils pneumatiques AMOIL 15

Émis : 2004-07-12

Adapté : 2009-02-13

des déchets, il est important de ne pas mélanger ces deux groupes.
Proposition pour le code des déchets 13 02 05 Huiles de lubrification et de transmission pour moteur à base minérale non chlorée. Les types d'huiles usées de ce groupe se prêtent à la régénération. L'emballage doit être convenablement vidé ; pour certains conditionnements, un trou supplémentaire doit être fait pour que l'emballage puisse être complètement vidé.
Proposition pour le code des déchets concernant les récipients complètement vidés.
Récipients en plastiques 15 01 02.
Récipients en métal 15 01 04.
Les récipients non égouttés contenant des résidus de produits doivent être gérés comme des déchets dangereux et éliminés dans un emballage totalement hermétique.
Proposition pour le code des déchets 15 01 10. Les récipients contenant des résidus de produits ou contaminés par des déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Point éclair >166 °C
Autres informations relatives au transport Non réglementé

15 RÉGLEMENTATIONS ACTUELLES

Phrases R Aucune
Phrases S Aucune
Références Allmänna råd [Lignes directrices générales]: 1999:1.Kemikalieinspektionens allmänna råd till föreskrifterna (KIFS 1994:12) om klassificering och märkning av kemiska produkter [1999:1 Lignes directrices générales de l'Agence suédoise des produits chimiques pour la réglementation (KIFS 1994:12) sur la classification et l'étiquetage des produits chimiques].
KIFS 2001:3 Föreskrifter om ändring i Kemikalieinspektionens föreskrifter (KIFS 1994:12) om klassificering och märkning av kemiska produkter. [KIFS 2001:3 Règles relatives à la réglementation de l'Agence suédoise des produits chimiques (KIFS 1994:12) sur la classification et l'étiquetage des produits chimiques]. Fiches d'information sur la réglementation des produits de l'Agence suédoise des produits chimiques. Fiche de données de sécurité du fabricant.

16. AUTRES INFORMATIONS

Remplace la précédente à partir du 28-02-2006
Modifications Les sections 2 & 3 ont changé d'emplacement. De plus, des modifications ont été apportées aux sections 1, 9, 13, 14, 15, 16
Responsabilité pour la fiche de données de sécurité Sollebrunns OljeserviceAB, Lasse Nilsson